

Conditions d'action valables à partir du 01.03.2025: Les recommandations peuvent uniquement être émises par une clientèle privée, domiciliée en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Sont exclus les collaborateurs de Geberit ainsi que les détenteurs et les collaborateurs d'entreprises en installations sanitaires respectivement les membres de leur famille. Seules sont valables les recommandations consenties (accord de la personne recommandée pour la recommandation et la prise de contact par Geberit) en faveur de personnes privées, domiciliées en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein, n'étant pas encore en possession d'un WCdouche Geberit AquaClean ou Balena. La date de réception de l'enregistrement en ligne de la garantie fait office de confirmation d'achat et de date d'achat pour l'obtention de la prime après recommandation acceptée. La date de réception par Geberit de la recommandation doit se situer avant la date d'achat. Si plusieurs recommandations sont émises par différentes personnes pour la même adresse d'achat, la prime de recommandation ne sera versée qu'une seule fois. La personne recommandée sera chargée de choisir le/la bénéficiaire de la prime. En cas d'achat de différents modèles, le niveau de la prime se rapportera au modèle bénéficiant du degré de prime le plus élevé. L'offre est limitée à 5 recommandations et 5 achats émanant de recommandations par parrain et par année civile et ne peut aucunement être cumulée avec d'autres actions. La preuve de parenté au 1er degré doit être appuyée par un certificat de famille en cours de validité. Les participants ayant commis un abus avéré seront exclus de cette action et seront tenus au remboursement. Etat au 01.03.2025, sous réserve de modifications.